

Participation aux charges
Groupement d'Employeurs
Terre & Vignoble

Je soussigné(e), GAEC DE LA PLACE

Exploitant(e) agricole sur la commune de : 46090 VILLESEQUE

Versement provisionnel au G.E. Terre & Vignoble pour l'année **2025** pour les enregistrements de pratiques agricoles.

COTISATION	Nombre	Montant Unitaire	Montant total
Ouverture et finalisation du dossier	1	50 €	50 €
Forfait ½ journée Enregistrements des pratiques Agricoles	1	120 €	120 €
Participation aux frais du logiciel Mesparcelles	1	50 €	50 €
Plan prévisionnel de fumure + bilan global azoté (si ZV)	1	50 €	50 €
MONTANT TOTAL			270 €

MONTANT A RÉGLER	270€
-------------------------	-------------

Fait le 25/07/2025

Chèque n° :	Remis-le,
Le Groupement d'Employeurs " Terre & Vignoble" est exonéré de T.V.A. Merci de conserver cet exemplaire de votre contribution comme justificatif de paiement pour votre comptabilité.	